République française

Département de la Drôme

COMMUNE DES GRANGES GONTARDES Séance du 09/04/2024

Membres en exercice: 13

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 19 heures 00, le Conseil

Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents: 8

Représentés : 2 Présents : Gérard BAUMEA Jean-Christophe CAMBON Fabienne KOBI

Hélène MOULY Franco PICCARDO Nicole PONIZY Didier SOULAIGRE

Dominique VEZON DAUNIS

Votants: 10

Absents: 3

Représentés: Christophe GALISSARD Geoffroy HUGUES

<u>Pour</u> : 10

Absents: Cécile AUDIBERT, Emmanuelle COMBET, Jérôme ROIG

Contre: 0

Secrétaire de séance : Franco PICCARDO

Abstention: 0

Date de la convocation: 27/03/2024

Nº d'ordre: DE_2024_023 09/04/2024

Objet: Remboursement des transports scolaires 2024

Madame Hélène MOULY, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la carte des transports scolaires est prise en charge par le Conseil Régional pour les enfants de moins de 16 ans. Au-delà de cet âge, il appartient à la famille d'en assurer les frais.

Comme chaque année, la commission des finances statue sur la participation de la commune. Pour l'année 2024, elle propose de la reconduire à hauteur de 50% de la dépense pour ceux qui en feront la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

DECIDE à l'unanimité de rembourser, pour l'année 2024, 50% du montant en vigueur de la carte de transports scolaires pour les élèves habitant dans la commune de plus de 16 ans empruntant les transports scolaires de la Région AURA et fréquentant les établissements secondaires Drôme Ardèche sur présentation du titre de transport et d'une pièce d'identité.

Toute demande effectuée après le 30 novembre 2024 ne pourra être prise en compte.

Fait à Les Granges Gontardes, le 09/04/2024

Madame Hélène MOULY, MAIRE,

Dápôt PREFECTURE DE LA DRÔME Date de réception de I/AR: 17/04/2024 026-212601454-2024009-DE 2024 023-DE